

CREDIT D'IMPÔT 2016

Bénéficiaire :

- Propriétaire occupant,
- Locataire ou Occupant à titre gratuit
- Domicilié en France fiscalement

Condition :

- Logement achevé depuis plus de 2 ans
- Les travaux doivent être réalisés par un professionnel qualifié « RGE »
- Les professionnels doivent faire une visite du logement avant le devis

		Caractéristiques	Taux du crédit d'impôt
Isolation	Parois opaques	Plancher bas (sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert)	$R \geq 3 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
		Mur extérieur	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
		Toiture terrasse	$R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
		Planchers de combles perdus	$R \geq 7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
		Rampants de toiture et plafonds de combles	$R \geq 6 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
	Parois vitrées	Fenêtre ou Porte-fenêtre	$U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,30$ Ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,36$
		Fenêtre de toiture	$U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \leq 0,36$
		Double fenêtres (Seconde fenêtre sur la baie)	$U_g \leq 1,8 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,32$
		Vitrage de remplacement	$U_g \leq 1,1 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
		Porte extérieure	$U_d \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
Volets isolants		$R \geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	
Calorifugeage		Classe de l'isolation ≥ 3	
			A valoir sur le montant TTC des matériaux
			30 % (1)
			30 %
			30 %

(1) Main d'œuvre comprise

CREDIT D'IMPÔT 2016

			Caractéristiques	Taux du crédit d'impôt
Chauffage - ECS	Chaudière	Chaudière P≤70 kW	Etas ≥ 90 %	30 %
		Chaudière P≥70 kW	Efficacité utile à 100% ≥ 87 % et Efficacité utile à 30% ≥ 95,5%	
		Micro-cogénération gaz	Production électrique ≤ 3 kW	
	Bois ou Biomasse	Poêles	Concentration moyenne de monoxyde de carbone (E) ≤ 0,3 %. Rendement énergétique (h) ≥ 70 %. Indice de performance environnemental (I) ≤ 1. Emissions de particules ≤ à 90 mg/Nm3	30 %
		Foyers fermés		
		Inserts de cheminée intérieur		
		Cuisinières pour le chauffage		
		Chaudière < 300 kW	Rendement et émissions de polluants respectant les seuils de la classe 5 de la norme NF EN 303.5	
	Pompe A Chaleur	Basse Température	Etas ≥ 117 %	30 %
		Moyenne Température	Etas ≥ 102 %	
Haute Température				
Thermodynamique pour production d'ECS		Etas ≥ 95 % si profil de sous-tirage de classe M Etas ≥ 100 % si profil de sous-tirage de classe L Etas ≥ 110 % si profil de sous-tirage de classe XL		

A valoir sur le montant TTC des équipements

Etas : Efficacité énergétique Saisonnière

CREDIT D'IMPÔT 2016

		Caractéristiques	Taux du crédit d'impôt
Chauffage – ECS	Chauffe-eau et Chauffage solaire	Capteurs solaires thermiques avec Certification CSTBat ou Solar Keymark ou équivalente	30 %
		ECS seule	
		ECS associée au chauffage Ou Chauffage seul	
		Capteur solaire	
		Ballon d'eau chaude solaire	
		A valoir sur le montant TTC des équipements	



CREDIT D'IMPÔT 2016



85 rue Edouard Branly
44150 ANCENIS - Tél : 02 40 96 28 41
info@alliance-energie-ouest.fr

CREDIT D'IMPÔT 2016

		Caractéristiques		Taux du crédit d'impôt
				A valoir sur le montant TTC des équipements
Chauffage - ECS	Régulation Maison individuelle	Programmation du chauffage		30 %
		Gestionnaire d'énergie		
		Robinets thermostatiques		
	Régulation Immeuble collectif	Equilibrage des réseaux de chauffage		
		Mise en cascade de chaudière		
		Télégestion de chaufferie		
ENR	Raccordement à un réseau de chaleur		30 %	
	Production d'électricité à partir de l'énergie hydraulique ou de biomasse			
DPE	Diagnostic de Performance Energétique	DPE non obligatoire Audit Energétique – Etude thermique	Valable une fois sur une période de 5 ans	30 %